



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE



Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2022

Cadre d'Emplois des Adjointes Territoriales d'Animation
Accès au grade d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe

Le Maire de la Commune de BROGLIE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du Cadre d'Emplois des Adjointes Territoriales d'Animation,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe pour l'année 2022 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
TREMEREL Sandrine <i>Adjoint Territorial d'Animation - Échelon : 07</i> par examen professionnel	1	31/08/2022

*Total promouvables : 1**Total promus : 1**Nombres d'hommes : 0**Nombres d'hommes : 0**Nombre de femmes : 1**Nombre de femmes : 1*

Article 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 6 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme AGIRHE.

Fait à BROGLIE, le 08 juillet 2022.
Le Maire, Roger BONNEVILLE.

